

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°168/2019

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 3 octobre 2019

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 3 octobre 2019.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191114-169_2019-DE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt



N°169/2019

Objet : Emprunt de 800 000 € : choix de l'établissement bancaire

Le Président expose qu'afin de répondre à un projet d'accueil d'une entreprise industrielle qui recherchait une plateforme de 30 000 m², la Communauté de Communes a décidé d'accélérer l'aménagement dans le prolongement des Guinnottes 2, au secteur dit des Coquerilles, un lot de 3 hectares.

En raison des délais envisagés par l'acquéreur potentiel, la procédure de concession d'aménagement n'a pas pu être menée, la CCPH a donc conduit le projet en régie en assumant son financement.

Le conseil communautaire a adopté à ce titre, un coût d'opération de 1 250 000 €, en recherchant des recettes de subventions et de commercialisation à hauteur de 1 000 000 €.

Or, à ce jour, seul le département de Haute-Saône a instruit favorablement notre demande de subvention à hauteur de 144 000 €.

Pour des raisons administratives (instruction du dossier loi sur l'eau), l'Etat n'a pas programmé notre dossier de subvention en 2019, mais au 1^{er} trimestre 2020.

C'est pourquoi il est nécessaire de recourir à un prêt relais de 800 000 € sur 24 mois.

4 établissements bancaires ont été consultés et la meilleure proposition est celle de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes, conformément à l'avis du bureau réuni le 07 novembre :

- Montant : 800 000 €
- Durée : 2 ans
- Taux Fixe : 0,42 %
- Échéance : Constante
- Périodicité : Trimestrielle
- Montant : 840 € (intérêts)
- Coût total emprunt sur 24 mois : 7 520 € dont 6 720 € d'intérêts et 800 € de frais de dossier
- Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance sans pénalité, sinon in fine

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (3 votes contre, 2 abstentions) **APPROUVE** la présente décision de contracter un prêt relais de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions énoncées ci-dessus, et **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la conclusion du contrat.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191114-169_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°170/2019

Objet : Budget Principal : Décision modificative budgétaire N°3

Le Président expose qu'en date du 11 avril 2019 la CCPH a voté son Budget Principal, modifié par une 1^{ère} décision modificative le 06 juin, puis une seconde le 03 octobre. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 3^{ème} décision modificative.

Celle-ci concerne :

- Un complément de crédit au chapitre 66 « charges financières » suite à la souscription d'une ligne de trésorerie de 800 000 €, soit la somme de 2 295 €
- La subvention de 5 000 € à la chorale du collège P et M Curie ayant fait l'objet de la délibération N°144/2019
- La souscription d'un emprunt de 800 000 € et la diminution à même hauteur des subventions d'investissement

En dépense de fonctionnement :**Chapitre 66 – Charges financières :**

BP : 12 406,79 €	DM3 : + 2 295 € (Article 6615)	nouveaux crédits : 14 701,79 €
------------------	-----------------------------------	--------------------------------

Chapitre 65 – Charges financières :

BP : 1 290 896,00 €	DM3 : + 5 000 € (Article 6574)	nouveaux crédits : 1 295 896,00 €
---------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20191114-170_2019-DE

Chapitre 022 – Dépenses imprévues:

DM2 : 99 224,00 €	DM3 : - 7 295 € (Article 022)	nouveaux crédits : 91 929,00 €
-------------------	----------------------------------	--------------------------------

En recette d'investissement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

BP : 0,00 €	DM3 : + 800 000 € (Article 1641)	nouveaux crédits : 800 000,00 €
-------------	-------------------------------------	---------------------------------

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

BP : 4 266 322,00 €	DM3 : - 800 000 € (Article 1341 : - 770 000 € et Article 1328 : - 30 000 €)	nouveaux crédits : 3 466 322,00 €
---------------------	---	-----------------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 9 329 684,00 €, et pour l'investissement à 6 562 934,00 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°3 du Budget Principal 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°171/2019

Objet : Adoption du montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2019

Le Président expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport annuel le 16 mai 2019, dans lequel elle a procédé à l'évaluation des charges transférées selon 2 méthodes : la procédure de droit commun, qu'il est obligatoire de chiffrer, et le mode dérogatoire demandé par l'EPCI, ceci afin de permettre le calcul des attributions de compensation définitives 2019.

Ainsi, en application du 1° bis du V de l'article 1609C nonies du Code Général des Impôts, le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Le conseil communautaire (délibération n°95 du 06 juin 2019) ainsi que les conseils municipaux des communes d'AIBRE (délibération du 04/10/2019), LAIRE (délibération N°38/2019 du 05/07/2019), et LE VERNOY (délibération du 27/09/2019), se sont prononcés en faveur du mode dérogatoire d'évaluation des charges transférées, par délibérations concordantes. Pour mémoire le mode dérogatoire concerne :

- Les cotisations du SDIS des communes du Doubs, puisque, contrairement aux autres communes, leur participation au contingent incendie n'est pas déduite du FPIC, ces communes ne faisant pas partie du Pacte Fiscal et Financier voté en 2015.
- La participation des communes au Très Haut Débit pour la deuxième et dernière année.

AC définitives 2019

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-171_2019-DE

Berger
Levrault

BREVILLIERS	-1 049,41 €
CHAGEY	-964,44 €
CHALONVILLARS	45 259,06 €
CHAMPEY	2 008,69 €
CHAVANNE	430,21 €
CHENEBIER	-1 176,53 €
COISEVAUX	-86,00 €
COURMONT	1 626,67 €
COUTHENANS	-3 678,97 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	-5 270,02 €
ETOBON	-3 570,32 €
HERICOURT	-262 288,24 €
LUZE	-4 782,69 €
MANDREVILLARS	-818,64 €
SAULNOT	59 350,86 €
TREMOINS	100,00 €
VERLANS	817,44 €
VILLERS S/ SAULNOT	-149,00 €
VYANS LE VAL	-3 711,99 €
AIBRE	34 643,48 €
BELVERNE	28 999,44 €
LAIRE	25 419,42 €
LE VERNOY	7 335,56 €

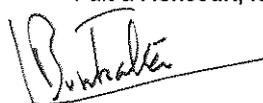
Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'arrêter les montants des attributions de compensation définitives des communes membres de la CCPH au titre de l'année 2019, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Éric STEIB (LUZE) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt



N°172/2019

Objet : Mise en place de Clic'Esi+ - Signature d'une convention avec la DGFIP

Le Président expose la DGFIP propose aux collectivités locales la possibilité de mettre en place le dispositif Clic'Esi+. Ce dispositif permet une impression à distance des factures émises par la collectivité, par un centre d'édition de masse.

Avantages du dispositif :

- Gratuit pour les collectivités locales (impression, papier, enveloppe)
- Amélioration des taux de recouvrement : Clic'Esi+ offre la possibilité d'intégrer un TIP (Titre Interbancaire de Paiement) sur la facture, ce qui permet le paiement par chèque et par prélèvement,
- Amélioration des délais d'encaissement : les délais de distribution passent de 3 semaines à 5 jours.

La mise en place du dispositif Clic Esi+, même s'il n'est pas obligatoire, servira de base à la mise en production d'un nouveau protocole permettant une plus grande automatisation de l'édition et du paiement des factures, et à la mise en place d'un point d'entrée unique pour tous les usagers leur permettant de consulter et payer leurs impôts, leurs amendes et leurs produits locaux.

Ce nouvel espace numérique aura vocation à couvrir l'ensemble des démarches des usagers liés au règlement des impôts, amendes et produits locaux et facilitera le développement des moyens dématérialisés de paiement tel que le télé-règlement (formule très souple de prélèvement) et le paiement par carte bancaire ou prélèvement via PayFiP.

Le dispositif Clic Esi+ est déjà opérationnel pour la facturation du service des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** la mise en place du dispositif Clic'Esi+ pour tous les services de la CCPH émettant des factures : ordures ménagères, périscolaire, crèche, école de musique et **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la DGFIP ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce dispositif.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danièle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danièle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°173/2019

Objet : GUINNOTTES 2 : Cession d'une parcelle à la société IN EXTENSO

Le Président expose que le cabinet d'expertise comptable IN EXTENSO actuellement installé à Héricourt, Avenue Léon Jouhaux depuis environ 10 ans est en pleine croissance et souhaite se porter acquéreur du LOT 8 D aux GUINNOTTES 2.

Le cabinet IN EXTENSO au niveau national, compte 5 300 salariés pour un chiffre d'affaire de 500 M €. Au niveau régional, ce sont 300 salariés pour un CA de 23 M € répartis dans plusieurs agences Besançon, Pontarlier, Vesoul, Lure, Héricourt Monsieur François MEUNIER qui dirige plusieurs agences dont celles de Lure et Héricourt nous a informés que l'agence d'Héricourt est celle qui connaît le plus fort taux de croissance en raison notamment de la croissance économique du territoire et qu'il ne peut absorber ce développement d'activités dans ses murs actuels. Il est dans l'obligation de faire traiter les dossiers d'Héricourt à Audincourt et Lure mais cette situation n'est pas pérenne.

Par ailleurs, le groupe IN EXTENSO a développé une marque avec des exigences en termes de visibilité, de conditions d'accueil de ses salariés et de ses clients notamment en matière d'accessibilité du site, d'identification du bâtiment mais aussi de places de stationnement.

La parcelle 8D aux Guinnottes remplit toutes ses conditions et Monsieur MEUNIER nous a saisis d'une demande d'acquisition de ce lot et de la signature rapide d'un compromis de vente car freiné aujourd'hui dans son activité, il souhaite rapidement être opérationnel sur le nouveau site pour fin d'année 2020. Le positionnement de cette enseigne nationale en bordure de la RN19 au sein du pôle de développement économique des Guinnottes est un atout supplémentaire pour la CCPH car il s'agit d'une vitrine et d'une société de service aux entreprises.

Le projet consiste à construire un bâtiment de 250 m² à 300 m² (contre 160 m² aujourd'hui) et d'y adjoindre 2 cellules pour une offre de location tertiaire. 25 places de parking sont nécessaires. Le bâtiment aurait 2

niveaux. Le groupe dispose en son sein d'un d'architecte et donc le calendrier de construction peut être rapide. Le prix de vente est fixé à 18€ du m² et l'entreprise prendra à sa charge l'amenée des réseaux depuis la voirie principale des Guinnottes.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

Benser
Levraut

ID : 070-247000722-20191114-173_2019-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la cession de cette parcelle d'une contenance totale de 2308 m² et de 2190 m² au prix de 18€ HT du m² soit un montant total de 39 420 € HT.
- **DECIDE** d'engager rapidement la signature d'un compromis de vente avec les conditions suspensives classiques d'obtention du permis et des financements bancaires.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relevant de cette décision

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°174/2019

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise : attribution d'une subvention à l'entreprise DELAVELLE

Le Président expose que l'atelier DELAVELLE dont le siège se situe à Saulnot est un atelier d'ébénisterie dont les savoir-faire vont du design à la livraison de meubles et agencement en passant par l'étude technique, la conception, la fabrication et la finition. Depuis plusieurs années cette activité a été orientée et spécialisée dans la fabrication de meubles à l'unité et en série allant du moyen et haut de gamme au luxe. Aujourd'hui l'entreprise compte huit collaborateurs : le gérant, Monsieur Hugo DELAVELLE, six salariés en CDI et un apprenti. Plusieurs activités sont confiées à des sous-traitants régionaux : usinage à commande numérique, travaux de métallerie et de tapisserie d'ameublement. L'entreprise souhaite réintégrer cette sous-traitance et embaucher au minimum 2 personnes.

Depuis 2016, la forte croissance de l'activité a rendu l'atelier historique de MALVAL trop petit et a conduit à prendre un second atelier et un entrepôt de stockage en location à SAULNOT. Cette solution est aussi coûteuse qu'inadéquate et ces trois locaux sont à présent déjà trop petits et freinent le développement de l'entreprise qui se consacre aujourd'hui à trois marchés principaux :

- L'exploitation de la marque Delavelle® via la vente en ligne (www.delavelle-design.fr/) et les prescripteurs architectes et décorateurs. Un déploiement sur le marché européen est en projet avec la traduction du site de vente en ligne en Allemand et en Anglais à venir.
- L'ébénisterie d'art pour le compte de designers et architectes français pour lesquels l'entreprise fabrique des pièces uniques pour les marchés du luxe français et internationaux en particulier les Etats Unis.
- La fabrication pour le compte d'éditeurs de meubles de collection de meubles.

La priorité réside donc dans le déménagement des 3 sites et le regroupement dans un seul site plus spacieux et adéquat qui permettra d'envisager les années à venir sereinement et rendra possible les projets de développement

Monsieur DELAVELLE a interpellé la CCPH au sujet de sa recherche d'un nouveau site depuis plusieurs mois. Dans un premier temps, avait été envisagée la construction d'un bâtiment d'activité sur la zone des champs piot à Saulnot (terrain actuellement en cours d'acquisition par la CCPH).

Finalement, Monsieur DELAVELLE a renoncé à ce projet et a signé un compromis de vente avec la société Colas pour l'acquisition de l'ancien site SACER SURLEAU à Saulnot constitué de :

- Un bâtiment industriel à usage de bureaux, ateliers et stockage de 2000 m²,
- Un hangar à usage de stationnement de véhicules et engins, d'une surface de 2185 m².

Le tout sur un terrain d'une surface totale de 24 994 m² pour un prix d'acquisition de 350 000 € HT dont 80 000 € HT de terrain. D'importants travaux de réhabilitation sont prévus pour un coût estimatif de 168 664,84 € HT (bardage, isolation, éclairage, ...). Ces travaux prévoient notamment des dépenses au titre de la performance énergétique préconisées par la Région, ce qui permet de bonifier le taux d'intervention de la Région de 10 % à 20 % dans le cadre de sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise. L'opération immobilière sera portée par la SCI des Champs Piot dont l'actionnaire majoritaire est Monsieur DELAVELLE. La CCPH et la commune de Saulnot peuvent se féliciter d'accueillir une nouvelle activité sur un site en état de friche.

Par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a délégué au Département la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le Conseil départemental, par délibération du 16 octobre 2017, a accepté cette délégation et une convention liant les deux parties a été conclue le 23 novembre 2017.

En application des deux règlements d'intervention adoptés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et par le Département, les subventions suivantes sont mobilisables à destination de l'entreprise Atelier Hugo DELAVELLE, via la SCI des Champs Piot :

- CCPH : 21 933 €, représentant 5 % de la dépense éligible de 438 664,84 €,
- Département : 21 933 €, représentant 5 % de la dépense éligible de 438 664,84 € (présenté à la CP du 18 novembre 2019),
- Région : La subvention est acquise mais est encore en cours d'instruction. Son montant devrait être bonifié en raison des travaux prévus au titre de la performance énergétique des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191114-174_2019-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'allouer à la SCI des Champs Piot une subvention de **21 933 €** au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise en application de la délégation d'octroi accordée par la Communauté de communes du Pays d'Héricourt au Département de la Haute-Saône,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191114-175_2019-DE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
8 novembre 2019

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Éric STEIB (LUZE) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt



N°175/2019

Objet : FISAC : Attribution de subventions

Le Président expose que conformément à la procédure FISAC, 4 dossiers ont été présentés par des commerçants d'Héricourt et ont fait l'objet d'un diagnostic préalable à l'investissement par la CCI ou la CMAI. Le comité de pilotage de l'opération est en cours de consultation pour avis.

Il convient à présent de se prononcer sur notre participation au titre de l'action n°10 : modernisation du point de vente et de l'appareil de production pour les 2 dossiers suivants et **sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage FISAC :**

• **Dossier de demande de subvention « La Filature »**

Madame Marie Cécile MARIE, représentant le restaurant « LA FILATURE » a constitué un dossier de demande de subvention présentant les travaux envisagés dans le cadre de la modernisation de son restaurant situé au 8 rue de la 5eme D.B à Héricourt. La SAS Filature souhaite également développer une nouvelle offre de service : le restaurant devrait proposer dans les mois à venir un service de plateaux repas aux entreprises locales. Ce service est parti d'un besoin exprimé par les professionnels de la zone de chalandise.

Effectif (hors service hôtellerie) : 7

Chiffre d'affaire 2018 : 787 312 euros

La Chambre de Commerce et d'Industrie a réalisé un diagnostic préalable à l'investissement en date du 13 juin 2019 et a identifié les dépenses éligibles. La subvention demandée concerne la rénovation de la cuisine et l'achat de l'équipement de celle-ci (four, fourneau, bain marie, multi-cuisson, table réfrigérée et support inox).

Ces investissements après réalisation ont permis un gain de productivité en cuisine permettant à l'une des employées de partager son temps entre un service en salle et en cuisine.

Le plan de financement est le suivant :

L'assiette des dépenses éligibles est plafonnée à 30 000€ comme le prévoit le règlement d'intervention FISAC.

1- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Date de passage en comité de pilotage : 11/2019			Date réalisation du diagnostic préalable : 13/06/2019				
DEVIS POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION (fournis en annexe)			Subvention FISAC proposée		Subvention Communauté de communes proposée		Reste à charge de l'entreprise
Devis présentés	Date	Montant HT	%	Montant	%	Montant	Montant HT
FRANCODEP	12/06/2019	31 879,30 €		6 375,86 €		6 375,86 €	
TOTAL 2		31 879,30 €		6 375,86 €		6 375,86 €	
PLAFOND		30 000,00 €					
SOLDE DEPENSE SUBVENTIONNABLE		30 000,00 €	20%	6 000,00 €	20%	6 000,00 €	19 879,30 €
Montant total des subventions accordées						12 000,00 €	

Une subvention de 6000 € peut être accordée par la CCPH et le FISAC soit un montant total de 12 000 €.

• **Dossier de demande de subvention FSI**

Monsieur Jorge ANDRE, représentant FSI, a constitué un dossier de demande de subvention présentant les travaux envisagés dans le cadre de la modernisation de son commerce situé au 35a Avenue Léon Jouhaux a Héricourt La Chambre de Commerce et d'Industrie a réalisé un diagnostic préalable à l'investissement en date du 28 juin 2018 et a identifié les dépenses éligibles. La subvention demandée concerne la sécurisation de la cellule avec une porte métallique extérieure, un nouveau tableau électrique pour faire suite à l'agrandissement de la surface de vente et la climatisation de l'espace commercial.

FSI bénéficie aujourd'hui d'une surface supplémentaire de 50 m² à la suite d'un rachat d'une cellule mitoyenne L'acquisition de cette cellule commerciale permet à Monsieur ANDRE d'anticiper de nouveaux projets de développement au sein de FSI dont notamment l'embauche de nouveaux collaborateurs, l'installation de nouveaux bureaux, d'un atelier technique et d'un espace de stockage des matériels. Aujourd'hui, Monsieur ANDRE emploie 4 salariés à temps plein dont 3 techniciens et une assistante comptable et administrative embauchée à temps partiel

Effectif : 4 (l'entreprise cherche à agrandir son équipe de techniciens dans les mois à venir)

Chiffre d'affaire 2018 : 444 747 euros

Le plan de financement est le suivant :

1- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION							
Date de passage en comité de pilotage : 11/2019			Date réalisation du diagnostic préalable : 06/2018				
DEVIS POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION (fournis en annexe)			Subvention FISAC+ proposée		Subvention Communauté de communes proposée		Reste à charge de l'entreprise
Devis présentés	Date	Montant HT	%	Montant	%	Montant	Montant HT
Arnoux Yves Serrurier-Metallier	25/02/2019	1 870,00 €		334,00 €		334,00 €	
NGED Electricité	26/04/2019	1 679,00 €		335,80 €		335,80 €	
NGED Electricité (climatisation)	17/04/2019	10 962,70 €		2 192,54 €		2 192,54 €	
TOTAL 2		14 311,70 €		2 862,34 €		2 862,34 €	
PLAFOND		30 000,00 €					
SOLDE DEPENSE SUBVENTIONNABLE		14 311,70 €	20%	2 862,34 €	20%	2 862,34 €	8 587,02 €
Montant total des subventions accordées						5 724,68 €	

Une subvention de 2862.34 € peut être accordée par la CCPH et le FISAC soit un montant total de 5724.68 €.

• **Dossier de demande de subvention boucherie « La Rosace »**

Monsieur El ASRI Karim, représentant la boucherie halal La Rosace a constitué un dossier de demande de subvention présentant les travaux envisagés dans le cadre l'ouverture de son commerce situé ZA de Salomon 70400 HERICOURT dans l'une des 3 cellules récemment créés en lieu et place de l'enseigne Centrakor. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale a réalisé un diagnostic préalable à l'investissement en date du 18 juillet 2019 et a identifié les dépenses éligibles. La subvention demandée concerne l'achat d'outils de production (Poussoir à saucisses, Rôtissoire) et d'armoires réfrigérées. Monsieur EL ASRI possède une expérience en tant que salarié ouvrier boucher de 2004 à 2010. Sa recherche de locaux dans le cadre de sa création d'activité s'est orientée sur Héricourt, ville située à mi-chemin de Belfort et Montbéliard. Aucune boucherie Halal n'est présente dans la zone de chalandise identifiée autour d'Héricourt. Monsieur El ASRI souhaite très rapidement embaucher une vendeuse à temps.

Effectif : 2 (création d'emploi direct)

Prévisionnel de chiffre d'affaire 2020-2021 : 242 050 euros

Le plan de financement est le suivant :

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-175_2019-DE



1- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION								
Date de passage en comité de pilotage : 11/2019				Date réalisation du diagnostic préalable : 18/07/2019				
DEVIS POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION (fournis en annexe)			Subvention FISAC proposée		Subvention Communauté de communes proposée		Reste à charge de l'entreprise	
Devis présentés	Date	Montant HT	%	Montant	%	Montant	Montant HT	
FINAROME	15/07/2019	12 071,30 €		2 414,26 €		2 414,26 €		
NEGOCECHR	26/09/2019	2 220,00 €		444,00 €		444,00 €		
TOTAL 2		14 291,30 €		2 858,26 €		2 858,26 €		
PLAFOND		30 000,00 €						
SOLDE DEPENSE SUBVENTIONNABLE		14 291,30 €	20%	2 858,26 €	20%	2 858,26 €	8 574,78 €	
Montant total des subventions accordées				6 716,52 €				

Une subvention de 2858.26 € peut être accordée par la CCPH et le FISAC soit un montant total de 5 716.52 €.

• **Dossier de demande de subvention Sas Go Pneu**

Monsieur Fatih GUVENC, représentant la SAS Go Pneus a constitué un dossier de demande de subvention présentant les travaux envisagés dans le cadre de la modernisation de son garage situé ZA de Salomon 70400 HERICOURT dans l'une des 3 cellules récemment créées en lieu et place de l'enseigne Centrakor. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale a réalisé un diagnostic préalable à l'investissement en date du 17 juillet 2019 et a identifié les dépenses éligibles. La subvention demandée concerne l'achat de deux ponts de levage ainsi que d'outils professionnels nécessaires à l'activité. Les travaux d'aménagement sont entièrement pris en charge par Monsieur GUVENC.

Monsieur GUVENC a constitué sa société en mai 2019 afin de pouvoir acheter le fonds de commerce de l'ancien POINT S d'Héricourt le 17 mai 2019. Le nouveau POINT S est installé dans un local commercial neuf de 200 m² et loué via un bail commercial au Centre E.LECLERC d'Héricourt depuis début juin 2019.

Effectif : 3 (2 emplois sauvegardés suite au rachat de l'ancien Point S par Monsieur GUVENC)

Prévisionnel de chiffre d'affaire 2020-2021 : 245 140 euros

Le plan de financement est le suivant :

1- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION								
Date de passage en comité de pilotage : 11/2019				Date réalisation du diagnostic préalable : 17/07/2019				
DEVIS POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION (fournis en annexe)			Subvention FISAC proposée		Subvention Communauté de communes proposée		Reste à charge de l'entreprise	
Devis présentés	Date	Montant HT	%	Montant	%	Montant	Montant HT	
MAX TOOL - outillage	29/06/2019	3 816,67 €		763,33 €		763,33 €		
MAX TOOL - pont et demonte pneu	29/06/2019	4 125,00 €		825,00 €		825,00 €		
MAX TOOL - pont et banc géométrie	29/06/2019	17 333,33 €		3 466,67 €		3 466,67 €		
FARELEC - électricité		5 780,00 €		1 156,00 €		1 156,00 €		
TOTAL 2		31 055,00 €		6 211,00 €		6 211,00 €		
PLAFOND		30 000,00 €						
SOLDE DEPENSE SUBVENTIONNABLE		30 000,00 €	20%	6 000,00 €	20%	6 000,00 €	19 055,00 €	
Montant total des subventions accordées				12 000,00 €				

Une subvention de 6000 € peut être accordée par la CCPH et le FISAC soit un montant total de 12 000 €.

A ce jour, 19 dossiers ont été accompagnés pour une participation CCPH de 85 867.78 € et une participation FISAC équivalente soit un montant total de subvention de 171 735.56 € pour un coût total prévisionnel d'investissement de 793 930.73€ HT.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** les montants des subventions CCPH et FISAC pour les actions du volet investissement sous réserve de l'avis du comité de pilotage FISAC pour la part FISAC soit :
 - 6 000.00 € de subvention CCPH et 6 000.00 € de subvention FISAC pour le dossier du restaurant « LA FILATURE »
 - 2 862.34 € de subvention CCPH et 2 862.34 € de subvention FISAC pour le dossier du magasin « FSI »
 - 2 858.26 € de subvention CCPH et 2 858.26 € de subvention FISAC pour le dossier de la boucherie « LA ROSACE »
 - 6 000.00 € de subvention CCPH et 6 000.00 € de subvention FISAC pour le dossier du garage « GO PNEUS »
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes à ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-175_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°176/2019

Objet : Adoption du séjour hiver 2020 et adoption des tarifs

Le Président expose que depuis février 2012, le conseil a acté le principe de développer les centres de loisirs sous forme de mini-camps en été comme en hiver. Ce sont toujours de véritables succès qui correspondent à une demande constante des familles.

Pour le séjour hiver, le service périscolaire propose le même séjour que l'an passé soit un séjour de 5 jours et 4 nuits, du 17 au 21 février 2020 pour 48 enfants de 8 à 11 ans en pension complète.

Séjour équestre-neige avec Espace Mont d'Or dans le Haut-Doubs.

Activités proposées :

1 demi-journée de ski de fond, 1 demi-journée d'initiation au biathlon, 1 demi-journée de randonnée en raquettes avec découverte de la faune et de la flore ainsi que sur la trace d'animaux, 1 demi-journée d'équitation ou de randonnée équestre-neige et 1 visite à la centrale hydroélectrique.

Budget prévisionnel- (hors charges de personnel) – 48 enfants

DEPENSES		RECETTES	
Animation + Hébergement En pension complète	13 296 €	Familles (coût moyen de 155€ X 48 enfants)	7440€
Transport	900 €	Caf aides vacances	1 200 €
Cotisation	60 €	CAF PSO	1 200 €
Pharmacie	50 €	CCPH	4 466 €
TOTAL	14 306€	TOTAL	14 306 €

Rappel des tarifs appliqués pour le séjour (de 5 jours et 4 nuits).

T-2 QF ≤ 440 ⇒ 80€

T-1 440 < QF ≤ 570 ⇒ 90€

T0 570 < QF ≤ 1 500 ⇒ 155€

T+1 QF > 1 500 ⇒ 235€

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** la tarification déclinée ci-dessus, **AUTORISE** le Président à la signature de toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce séjour, et **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2020.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20191114-176_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Éric STEIB (LUZE) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°177/2019

Objet : Déclaration d'intention et concertation préalable au PCAET

Le Président expose que comme évoqué lors du Conseil Communautaire du 31 janvier 2019, le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est un véritable projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il est mis en place pour une durée de 6 ans et s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

Pour mémoire, la démarche de PCAET comprend les étapes suivantes :

- Un diagnostic partagé du territoire, reprenant l'ensemble des actions déjà engagées,
- La définition des enjeux et objectifs à atteindre pour la Communauté en cohérence avec les engagements nationaux et régionaux,
- La réalisation d'un programme d'actions concrètes permettant de répondre aux objectifs fixés par la CCPH,
- L'intégration d'un dispositif de suivi et d'évaluation,
- Une validation finale par le Préfet de Région et le Conseil Régional.

Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère et le Schéma Régional Climat-Air-Énergie ou le Schéma d'Aménagement Régional valant SRCAE intégré au SRADDET.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les PCAET rentrent dans le champ d'application de la concertation préalable et sont soumis à une évaluation environnementale systématique (décret du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans, et programmes). Réaliser une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est donc une nouvelle obligation du PCAET. Il s'agit d'une démarche méthodologique qui est menée dès le début et tout au long de l'élaboration du plan, et qui suit des

séquences clés pour l'articuler au mieux avec le PCAET. En outre, cette nouvelle obligation entraîne l'obligation de réaliser une concertation préalable une fois l'intention de lancer la démarche d'élaboration du PCAET prise. Alors que l'entreprise *SAFEGE*, filiale de *Suez Environnement* (qui a acquis la globalité des parts d'*Explicit*, l'entité qui a travaillé sur la PCAET de l'Aire Urbaine) réalisera le PCAET pour la CCPH (pour un montant de 22.425 € HT), un cabinet spécialisé sera retenu pour mener spécifiquement l'EES devenu obligatoire.

Le lancement de la démarche d'élaboration du PCAET fait donc l'objet d'une délibération qui conduit la collectivité à prendre une **déclaration d'intention**. Encadrée par l'article L. 121-18 du Code de l'environnement (CE), cette déclaration d'intention doit contenir 6 items précis :

1. les motivations et raisons d'être du projet
2. le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle
3. la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté
4. un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement
5. une mention, le cas échéant, des solutions envisagées
6. les modalités envisagées de concertation préalable du public

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-177_2019-DE



Le conseil communautaire est donc appelé, par délibération, à prendre la présente déclaration d'intention avant de lancer la concertation préalable concernant le PCAET du territoire.

1. Les motivations et raisons d'être du projet

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté de Communes initié par délibération du 31 janvier 2019, traduit la volonté d'engagement du territoire dans une démarche de transition énergétique. L'échelle locale constituant un maillon fondamental pour le déploiement d'une stratégie énergie-climat, le PCAET du pays d'Héricourt s'inscrit pleinement dans les orientations définies par la loi de la transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone. A travers l'élaboration de son PCAET, la CCPH souhaite porter une ambition partagée avec les communes, les entreprises, les administrés et contribuer à une évolution profonde des pratiques de chacun. Le PCAET devra ainsi conduire à la mise en œuvre d'actions et de projets concrets dans une dynamique partenariale. Compte-tenu de la nécessité d'impliquer largement entreprises, associations, salariés et citoyens du territoire pour relever le défi du dérèglement climatique, l'élaboration du PCAET de la CCPH s'appuiera sur une démarche participative associant les acteurs socio-économiques du territoire, les communes, la société civile et les populations.

2. Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle

Le PCAET s'inscrit dans un contexte international marqué par des engagements et des objectifs forts reconnus par la communauté internationale même si certains pays souhaitent aujourd'hui s'en détourner. L'accord de Paris, issu de la COP21 réunie fin 2015 et ratifié par la France le 4 novembre 2016, fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C à l'horizon 2100. Le paquet énergie climat (ensemble de directives, règlements et décisions) traduisant les engagements de l'Union Européenne à l'horizon 2020 a été complété, en octobre 2014, par des objectifs territorialisés (différenciés par pays membre) à échéance 2030. Ils portent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables. En matière de qualité de l'air, deux directives européennes fixent les valeurs limites d'émissions et de concentration pour certains polluants : les particules fines, les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, ... En France, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique tout en développant les énergies renouvelables.

3. La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté

Le PCAET du pays d'Héricourt concernera l'ensemble des communes de la Communauté de communes.

4. Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Le PCAET est une démarche territoriale à la fois stratégique et opérationnelle. Les objectifs et actions du PCAET doivent permettre d'engager durablement le territoire sur la voie de :

- La maîtrise des consommations énergétiques et la réduction de la part des énergies fossiles.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- L'amélioration de la qualité de l'air.
- Le développement du stockage du carbone.
- Le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération.
- L'adaptation au dérèglement climatique.

Le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique dès le démarrage et tout au long des travaux de son élaboration. Il s'agit d'une approche itérative afin de rechercher le meilleur compromis entre les objectifs et les incidences du PCAET. Elle est constituée d'un état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution, d'une analyse des incidences de la mise en œuvre du PCAET, d'une justification des choix retenus au regard de leurs incidences et d'un dispositif de suivi. Cette évaluation donne lieu à un rapport sur les incidences environnementales (article R122-20 du code de l'environnement).

5. Une mention, le cas échéant, des solutions envisagées

La démarche d'évaluation environnementale stratégique (EES) doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement. Elle comporte l'établissement d'un rapport qui identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du plan ou du programme sur l'environnement ainsi que les solutions de substitution raisonnables en tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ou du programme. Ce rapport présente les mesures prévues pour éviter les incidences négatives notables que l'application du plan ou du programme peut entraîner sur l'environnement, les mesures prévues pour réduire celles qui ne peuvent être évitées et les mesures prévues pour compenser celles qui ne

peuvent être évitées ni réduites. Il expose les autres solutions envisagées et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, le projet a été retenu. Il définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du plan ou du programme sur l'environnement afin d'identifier notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées. Le rapport sur les incidences environnementales contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le plan ou le programme, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres plans ou programmes relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur.

6. Les modalités envisagées de concertation préalable du public

La concertation avec tous les acteurs présents sur le territoire est une condition nécessaire à la réussite d'un PCAET. Un EPCI ne peut réussir seul son plan. Au contraire, il doit remplir une mission d'animateur territorial de la transition énergétique. Pour cela, les acteurs locaux que sont les communes, les fournisseurs d'énergie, les acteurs économiques et associatifs, doivent être contactés dès le lancement du projet. La connaissance des enjeux locaux de la part de ces acteurs est nécessaire pour améliorer la pertinence du diagnostic, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du PCAET. La mobilisation de l'ensemble des acteurs (institutionnels, entreprises, citoyens, associations ...) le plus en amont possible est primordiale pour permettre la mise en œuvre du plan d'actions qui peut être concerté, voire co-construit avec eux. La collaboration avec l'ensemble de ces acteurs est nécessaire à tous les stades du PCAET, de la préparation à la mise en œuvre, en passant par la définition du plan d'actions et l'élaboration d'indicateurs de suivi pertinents.

Conformément à l'article L121-17 du code de l'environnement, la CCPH prendra l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités librement fixées, et dans le respect des articles L121-16 et R121-19 et suivant de ce même code. En effet, l'EPCI à l'initiative d'une telle démarche la mène selon des modalités qu'il fixe librement. Toutefois, la concertation préalable respectera les conditions fixées à l'article L. 121-16, c'est-à-dire : une information préalable (au moins 15 jours avant, dématérialisée et par affichage), une concertation d'une durée comprise entre 15 jours et 3 mois et un bilan rendu public, avec l'explicitation des choix retenus. Une concertation préalable d'une durée minimale de deux mois est donc prévue dans l'objectif de co-construire le programme d'actions et d'assurer une mise en œuvre partagée avec l'ensemble des partenaires identifiés. La concertation préalable offre plusieurs avantages : un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, associations, acteurs économiques, citoyens, usagers...), une appropriation des enjeux, une mobilisation des acteurs sur le long terme et leur implication dans la mise en œuvre des actions... Cette approche participative permet d'améliorer la qualité du plan, de contribuer à sa légitimité démocratique, de sensibiliser et d'éduquer le public aux actions à mener en faveur de la transition énergétique, et ainsi, de contribuer à renforcer sa propre implication.

Le dispositif de concertation prévu s'articule autour des outils et instances suivants :

- Des ateliers thématiques d'échanges seront organisés. Ils réuniront les acteurs socio-économiques, la société civile et les citoyens du territoire avec l'objectif de poser les bases de la constitution d'une communauté d'acteurs en capacité de partager les grands enjeux du PCAET et d'en déduire une stratégie d'actions commune. La production de ces ateliers permettra d'assurer la transition du partage du diagnostic vers la mise en mouvement coordonnée des acteurs locaux et des habitants.
- Une plateforme collaborative en ligne permettra de recueillir les contributions des habitants et des acteurs du territoire.

Un bilan de la concertation préalable sera établi et mis à disposition du public.

Les dates de début et de fin de la concertation ainsi que les modalités précises (lieux, horaire,...) seront communiquées au public au moins 15 jours avant le début de la concertation sur le site internet de la CCPH.

Publication de la déclaration d'intention

En plus de la notification à l'État et à la Région, dans le cadre de la concertation préalable et plus particulièrement de l'exercice du droit d'initiative, la présente déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de la CCPH et de la Préfecture de Haute-Saône. D'autre part, elle sera affichée dans les locaux de l'EPCI pour assurer une bonne information du public. Le lancement du PCAET est officialisé par la notification à l'État et au Conseil régional en plus de la publication de la présente déclaration d'intention de la part de la collectivité.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de prescrire l'élaboration du PCAET selon la présente déclaration d'intention en approuvant les modalités d'élaboration et de concertation ;
- **APPROUVE** le lancement de la démarche d'élaboration du PCAET du pays d'Héricourt par une notification à l'État et au Conseil régional de sa déclaration d'intention ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-177_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE /Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VEROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°178/2019

Objet : Médiathèque : modification du plan de financement du CTDEAC avec la DRAC

Le Président expose que le conseil communautaire a validé l'engagement de notre groupement dans un nouveau partenariat : le Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturel (CTDCEAC).

Signé pour trois ans par l'Etat et une collectivité, ce contrat concourt à la mise en place de résidences d'artistes pour une action artistique et culturelle construite dans la durée et impliquant toutes les composantes du territoire : sociales, scolaires, associatives et individuelles.

La DRAC intervient à hauteur de 15 000 € par an sur la durée du contrat. Les modalités budgétaires du contrat sont établies sur la base du plan de financement présenté ci-dessous, la participation de la DRAC prenant la forme d'une subvention d'un montant de 15 000 € par an sur les trois années de déroulement du projet.

CTDCEAC - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021
Honoraires résidences, prestations artistiques	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Prestations technique, locations	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Repas, hébergement, déplacements	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Communication	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Coordination externe (Pilier - Zocha)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Frais généraux interne (CCPH)	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-178_2019-DE



CTDCEAC - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021
CCPH	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
DRAC	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le plan de financement proposé et **AUTORISE** le Président à signer ce contrat avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-179_2019-DE



L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt



N°179/2019

Objet : Signature d'une convention partenariale avec le Centre de Psychiatrie Générale d'Héricourt

Le Président expose que le Centre de Psychiatrie Générale (CPG) d'Héricourt souhaite répondre à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé portant sur le développement culturel en milieu hospitalier et médico-social en Bourgogne Franche-Comté.

En accord avec l'école de musique, le projet pourrait s'articuler autour de l'accueil de 4 patients du CPG souffrant de pathologies psychiatriques stabilisées et pour lesquels un projet de réinsertion est en cours.

Le directeur de l'école de musique s'est prononcé favorablement pour ce projet et il a sollicité Benoît GREF, professeur de percussions, qui s'est montré également intéressé. Il accueillerait les 4 patients et les intégrerait dans un atelier de percussions déjà existant dont le travail est axé sur la batucada (musiques traditionnelles brésiliennes) et ne nécessitant aucune connaissance musicale à la base. Ce type de travail en groupe serait tout à fait approprié pour un projet de réinsertion sociale.

Si le projet est accepté, il pourrait avoir lieu les samedis matin à raison de deux séances par mois.

Quelques prestations en public seront envisagées (auditions de l'école, portes ouvertes...).

Cet appel à projet bénéficie de financements de la DRAC et de l'ARS et donc les frais d'accueil pourraient être facturés par la CCPH au CPG, sur une base forfaitaire de 500 €.

Une convention lierait les 2 établissements pour fixer les attendus.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** le projet et **AUTORISE** le Président à la signature de la convention de partenariat CPG sous réserve que leur projet culturel soit effectivement retenu dans le cadre de l'appel à projet.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistent à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°180/2019

Objet : Groupement de commande pour la fourniture d'énergie

Le Président expose qu'en 2016 les huit Syndicats d'Energies de Bourgogne Franche-Comté ont créé un groupement de commandes d'achat d'énergies ouvert à toutes les personnes morales de droit public dont le siège est situé sur le territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce groupement de commandes vise à :

- mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fournitures compétitives ;
- décharger ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés ;
- réduire l'exposition des acheteurs à la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie par l'application d'une stratégie de couverture des risques ;
- améliorer le suivi des consommations d'énergie grâce à la dématérialisation des données et la mise à disposition d'une solution informatique de management de l'énergie ;
- simplifier la gestion administrative de la facturation pour en faciliter le contrôle.

Chaque adhérent au groupement reste titulaire de ses contrats et n'utilise l'énergie qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Chacun des Syndicats est gestionnaire, sur son département, de la relation avec les différents membres pour l'aide à la décision, et le cas échéant la collecte des données.

En 2017 la Communauté de communes a adhéré au groupement de commande d'achat d'énergie pour ses contrats de fourniture de gaz mais également pour les contrats de fournitures d'électricité supérieur à 36 kVA.

La loi Climat Energie, votée au Sénat le 26 septembre 2019, fixe un nouveau calendrier de disparition de tarifs réglementés de vente d'énergies pour les consommateurs non domestiques ainsi désormais :

- dans le domaine de la vente de gaz naturel, ce sont la totalité des tarifs réglementés de vente de gaz naturel qui seront supprimés.
- dans le secteur de la vente d'électricité, les structures qui emploient au moins 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros verront la totalité des tarifs réglementés de vente d'électricité disparaître au 31 décembre 2020 (tarifs C5 dit "bleu" et tarifs supérieurs à 36 kVA).

La communauté de communes, bien que déjà adhérente du groupement d'achat d'énergie, doit à nouveau délibérer pour intégrer le nouveau marché qui sera lancé en 2020 par le groupement. Ce marché de fourniture d'énergie sera conclu pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 et couvrira l'ensemble des sites de la CCPH dont la liste est jointe en annexe.

Le groupement de commande porté par le SIEEEN (Syndicat Départemental d'Energie de la Nièvre) demande à ce que les documents nécessaires à l'engagement de la nouvelle consultation soient adressés avant le 28 février 2020, aussi il convient de se prononcer sur l'adhésion à ce groupement de commande ce qui permettra au service Achat-Patrimoine de la CCPH de recenser l'ensemble des documents nécessaires et obtenir auprès des fournisseurs d'énergies actuels les éléments demandés.

Pour le parc immobilier géré par la CCPH, ce sont 22 contrats de fourniture d'électricité et 7 contrats de fourniture gaz qui sont concernés.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande pour l'ensemble des contrats gaz et électricité de la CCPH.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019
Reçu en préfecture le 21/11/2019
Affiché le 
ID : 070-247000722-20191114-180_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°181/2019

Objet : Ouverture dominicale des commerces 2020 : avis sur les demandes

Le Président expose que le titre III de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Ainsi, l'article L.3132-26 du Code du Travail, modifié par la loi du 06 août 2015, dispose que pour les commerces de détail, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire à hauteur de douze dimanches par an au lieu de cinq auparavant. La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressés qui existait avant la loi, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de cinq, qui doit rendre un avis conforme.

Il est rappelé que les commerces de détail alimentaire peuvent déjà ouvrir librement le dimanche jusqu'à 13 heures. Désormais ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail, l'avis du Conseil communautaire est requis sur la liste proposée par les communes, des dimanches susmentionnés, étant rappelé que cet avis doit être conforme pour que le Maire puisse arrêter cette liste.

Pour l'année 2020 :

- la SARL HERI (magasin NOZ) a sollicité la commune de Brevilliers pour les dimanches suivants : 11 octobre, 18 octobre, 25 octobre, 1^{er} novembre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre.
- Le magasin LECLERC a sollicité la Ville d'Héricourt pour les dimanches suivants : 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (6 votes contre, 1 abstention) **EMET** un avis conforme aux propositions de Messieurs les Maires de Brevilliers et Héricourt.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-181_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°182/2019

Objet : Habitat 2020 : attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 3 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 1 au titre d'HABITER MIEUX, 2 au titre des FACADES :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	POUTHIER DANIEL
Adresse	11 GRANDE RUE 70400 BELVERNE
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	11 684,20 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	6 697 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	GOUDEY MICHEL
Adresse	4 CHEMIN DE LA COMBE 70400 CHAVANNE
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	26 700 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
Montant subvention CCPH	800 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	CURTIL NATHALIE ET FIGINI MATHIEU
Adresse	2 RUE D'HERICOURT 70400 COUTHENANS
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	21 291 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
Montant subvention CCPH	800 €

Ce sont au total **2 100 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-182_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
délégué de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°183/2019

Objet : Ressources humaines : suppression de poste - créations de poste

Le Président expose que, dans le cadre des déroulements de carrière des fonctionnaires territoriaux et dans le but de mettre en adéquation les missions qui sont exercées par les agents et le grade détenu, la collectivité a proposé à la promotion interne 3 dossiers. Ces derniers ont été soumis à la Commission administrative paritaire du CDG 70 réunie le 27 mai 2019, qui a émis un avis favorable à l'inscription des agents sur la liste d'aptitude.

A ce jour, deux postes peuvent être créés au titre de la promotion interne. Le troisième poste, qui concerne le grade de professeur d'enseignement artistique ne peut pas être créé au niveau de l'école de musique, celle-ci n'étant pas classée au niveau de l'Etat. La demande de classement est en cours.

Pour les deux autres postes, il s'agit :

- d'un agent du service Ressources Humaines, proposé au grade de Rédacteur Territorial
- d'un agent du service Relais Parents Assistantes Maternelles, proposé au grade d'Animateur Territorial

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de créer :

- un poste de Rédacteur Territorial au 1^{er} décembre 2019 et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à l'issue de la période de stage réglementaire,
- un poste d'Animateur Territorial au 1^{er} décembre 2019 et de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à l'issue de la période de stage réglementaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°184/2019

Objet : Ressources humaines : avenant au contrat d'assurance statutaire pour hausse du taux de cotisation.

Le Président expose que par délibération du 14 novembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé de signer une convention avec SOFAXIS pour l'assurance statutaire, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020. Les conditions tarifaires de cette adhésion étaient le résultat d'une adhésion au contrat groupe du CDG 70 qui avait organisé une consultation groupée, ce qui avait permis d'obtenir les meilleurs taux.

Le groupe SOFAXIS avait alors présenté à la CCPH 3 propositions de taux et de garanties.

Les conditions suivantes avaient été retenues :

- La garantie décès sans franchise : 0.18%
- L'accident de service, maladie imputable au service, avec une franchise de 10 jours : 1.22%
- La maternité, paternité, adoption avec une franchise de 30 jours : 0.55%
- La maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours : 1.85%

Soit un taux de 3.80% sur la base du traitement de base, de la NBI et avec un taux de charges patronales de 40%.

Ce taux a été maintenu jusqu'au 31 décembre 2019.

Or, compte-tenu de nos résultats sinistres/primes, une lettre de résiliation à titre conservatoire a été réceptionnée par le CDG pour le 31/12/2019.

Année	Cotisations versée	Prestations SOFAXIS	Différence
2018	60 723 €	157 013 €	96 000 €
2017	58 778 €	133 778 €	75 000 €

Pour 2019, à ce jour, la CCPH a déjà perçu 86 000 € de prestations salaires, sans comptabiliser les prestations médicales versées directement aux pratiquants. La tendance est donc à un déficit en augmentation pour 2019. La compagnie SOFAXIS a donc proposé de nouvelles conditions tarifaires afin de conserver notre contrat jusqu'au 31 décembre 2020 avec un taux de 5,32 % et les mêmes garanties.

Cette augmentation de taux engendre un surcoût de cotisation de 23 000 €, mais cette sur cotisation reste limitée au regard des remboursements déjà obtenus, ce grâce au contrat groupe.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** la proposition de SOFAXIS au taux de 5.32% afin de maintenir les garanties actuelles et **AUTORISE** le Président à la signature des documents utiles.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-184_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Eric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VEROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°185/2019

Objet : Ressources Humaines : Adhésion au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme du centre de gestion de la Haute-Saône

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Président expose :

- ⇒ que les analyses montrent que depuis 2007, les absences progressent de manière continue dans les collectivités territoriales.
- ⇒ qu'en ce qui concerne l'absentéisme du Centre de Gestion de la Haute-Saône, celui-ci se situe au-dessus de la moyenne (11,5 %, en 2017).
- ⇒ qu'afin d'accompagner les collectivités dans la gestion de cette problématique le CDG70 propose un **service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme** composé d'une équipe pluridisciplinaire avec lequel il est possible de conventionner,
- ⇒ que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI),

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ⇒ **DECIDE** d'annuler l'adhésion à l'action sociale à effet du 1er janvier 2020
- ⇒ **DECIDE** d'adhérer au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme du CDG de la Haute-Saône,
- ⇒ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au un service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-185_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°186/2019

Objet : Ressources humaines : prévoyance – changement de prestataire au 1^{er} janvier 2020

Le Président expose qu'il est proposé aujourd'hui aux agents de la collectivité d'adhérer à un contrat collectif pour la prévoyance. Cette cotisation prévoyance, « assurance maintien de traitement », prélevée sur le bulletin de paie des agents vise à couvrir le risque relatif à l'incapacité de travail (maintien du traitement + régime indemnitaire), à l'invalidité (rente mensuelle complémentaire) et au décès (versement d'un capital aux ayants-droit).

Les agents de la Communauté de Communes sont actuellement couverts avec la compagnie Intérieure par l'intermédiaire du courtier en assurance GRAS SAVOYE.

L'offre actuelle couvre :

- Le maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire de travail avec un niveau de garantie à 100%,
- Le maintien de salaire en cas d'invalidité permanente avec un niveau de garantie de 100%,
- La garantie décès avec versement d'un capital avec un niveau de garantie de 100%.

Le taux de cotisation des agents est de 2.20% pour l'année 2019.

Nous avons été rendus destinataires, par l'intermédiaire du courtier Sofaxis, d'une offre plus avantageuse présentée par l'IPSEC (Institution de prévoyance des salariés des entreprises du groupe Caisse des dépôts) ramenant la cotisation prévoyance de nos agents, à garanties identiques, à 1.89% au 1^{er} janvier 2020.

Il est donc proposé d'adhérer à un contrat collectif avec ce courtier d'assurance, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

Pour adhérer, les agents en activité à temps complet ou à temps partiel non thérapeutique seront admis sans contrôle médical s'ils en font la demande dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat.

Les assurés en arrêt de travail à la date d'effet du contrat et précédemment couverts pour des garanties similaires pourront intégrer le dispositif dès le 1^{er} jour du mois suivant leur reprise effective d'activité, sur présentation d'une attestation du précédent assureur et sous réserve d'en avoir fait la demande dans le mois suivant la reprise d'activité. A défaut de produire cette attestation, l'adhésion ne pourra prendre effet qu'à compter du 31^e jour de reprise effective.

Le service du personnel se chargera des formalités à accomplir pour le compte des agents de la collectivité.

Le contrat avec Intériale devant être dénoncé 2 mois avant la date d'échéance annuelle, soit avant le 31 octobre 2019, un courrier en recommandé avec accusé réception a donc été envoyé à notre assureur afin de mettre fin au contrat le 31 décembre 2019, et permettre ainsi aux agents de la CCP de bénéficier d'un taux de couverture plus avantageux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer une adhésion au contrat collectif facultatif avec IPSEC (via le courtier d'assurance SOFAXIS) afin de faire bénéficier aux agents d'une offre plus avantageuse qu'à ce jour en termes d'assurance prévoyance.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-186_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°187/2019

Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊗ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ⊗ Marchés publics : en € HT :

Date	N° marché	Prestataire	Type	Objet	CP Ville	Montant HT	Montant TTC
24/09/2019	M390/2019	ROGER MARTIN	travaux	Viabilisation future zone vocation culturelle	90400 ANDELNANS	97 757,02 €	117 308,42 €
27/09/2019	M399/2019	DELPLANQUE-MEUNIER	services	Révision PLU Echenans (modification du zonage)	70400 HERICOURT	6 520,00 €	7 824,00 €

16/10/2019	M436/2019	BEST DRIVE	fournitures	Fourniture et pose de 8 pneus sur ES371SK	25200 GRAND CHARMONT	4 276,52 €	5 131,82 €
29/10/2019	M458/2019	RYTHMES & SONS	fournitures	lot de 3 timbales + chariot pour 3 contrebasses ou 4 violoncelles	67400 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN	5 162,50 €	6 195,00 €
29/10/2019	M459/2019	SAS AJ ATELIER DES CUIVRES	fournitures	TUBA en FA MELTON TITAN VERNI	69005 LYON	4 083,33 €	4 900,00 €
30/10/2019	M460/2019	EST IMPRIM	fournitures	Impression/livraison magazines CCPH/Ville	25110 AUTECHAUX	5 475,00 €	6 570,00 €

Envoyé en préfecture le 21/11/2019
Reçu en préfecture le 21/11/2019
Affiché le 
ID : 070-247000722-20191114-187_2019-DE

- @Contrat de location : NEANT
- @Contrat d'assurance : NEANT
- @Régies comptables : NEANT
- @Dons et legs : NEANT
- @Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- @Nouvelles actions en justice : NEANT
- @Conventions de formation du personnel : NEANT
- @Contrat de travail à durée déterminée : 28 septembre au 6 novembre 2019.

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	08H	1
	1	16 H	1
	1	20H	1
Remplacement	1	20 H	1
	1	25 H	1
DECHETS ENVIRONNEMENT			
Remplacement		35 H	
	1	20 H	1
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	2	35 H	2
	1	10 H 30	1
ENTRETIEN DES BATIMENTS			
	2	10 H	2
	2	15 H	1
RESTAURATION SCOLAIRE- CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	26,5 H	1
	2	30 H	1
Renfort Activité	1	22 H	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°188/2019

Objet : Engagement dans la démarche du PACT 2 avec le Département de Haute Saône

Le Président expose que par délibération du 24 juin 2019 le conseil départemental de Haute Saône a fixé le cadre général de la nouvelle contractualisation que le Département propose aux Communautés de communes et d'agglomération, baptisée **PACT 2** qui fait suite à 3 générations de contrat : Appui, Appui+ et PACT.

Lors du conseil communautaire du 03 octobre 2019, notre assemblée a validé un dernier avenant au PACT 2014-2019 en réaffectant la totalité des crédits disponibles sur notre plan vélo intercommunal.

Seule une opération du PACT reste encore à engager, celle du pôle périscolaire de PLOYE qui devrait être déposée dans les prochaines semaines.

La CCPH peut désormais s'engager auprès du département dans le PACT 2 ce qui nécessite de prendre une délibération de principe, objet du présent rapport.

Présentation du PACT 2 :

Les principes généraux du PACT 2 s'articulent autour d'un objectif de favoriser les services publics et au public par une égalité réelle d'accès des habitants aux équipements.

2 niveaux de programmation sont identifiés par le département avec :

- des financements d'équipements relevant de priorités départementales
- des financements d'équipements issus de certaines priorités locales

11 priorités départementales sont identifiées :

- 7 d'entre elles relèvent d'un **schéma départemental pour garantir une couverture de l'ensemble du territoire:**

1. Terrains de foot synthétiques recensés dans le schéma départemental
2. Bassins couverts de natation recensés dans le schéma départemental
3. Équipements sportifs structurants à caractère départemental
4. Voies vertes recensées dans le schéma départemental

5. Maisons de santé (précisant les services à apporter) dans le cadre du schéma départemental
6. Mobilité sur la base du schéma des aires de covoiturage validé par l'Assemblée départementale lors du vote du BP 2019.
7. Usages numériques : espaces de co-working, fablabs, en lien avec le Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN). Ces équipements ne devront pas entrer en concurrence avec des initiatives privées dans le même secteur.

Les schémas seront prescriptifs : les normes à respecter et les localisations des équipements seront définies par le Département.

⇒ Les 4 autres priorités départementales seront établies à partir **d'une liste des équipements** pour lesquels une réflexion de couverture par EPCI sera analysée et donnera lieu à une cartographie (prenant en compte l'existant)

8. Offres périscolaires dont les cantines scolaires (accès possible pour tous les élèves du primaire et de maternelle)
9. Crèches et autres dispositifs de prise en charge de la petite enfance dans chacune des Communautés de communes.
10. Tourisme dans le cadre des 3 destinations touristiques :
 - Pack tourisme / volet équipement : sites touristiques et accompagnement à la création et au développement de la signalétique des services touristiques
 - Maison de la Saône et Maison des 1 000 étangs
11. Pack culturel :
 - Volet équipement : Médiathèques communautaires et équipements culturels d'envergure
 - Volet fonctionnement : renouvellement de l'accès à des propositions culturelles (Culture 70) et intégration des aides aux structures associatives qui concourent à la stratégie départementale

Durée des contrats PACT 2 : 6 ans soit de 2020 à 2025 avec une clause de revoyure à mi-parcours

Montant : 100 € par habitant soit une enveloppe de 24 M € pour le département et 2 M € environ pour la CCPH

Méthode : la démocratie locale et communautaire avec 3 phases dans l'élaboration du contrat :

- Etat des lieux au regard des schémas départementaux et des diagnostics partagés
- Orientations stratégiques et hiérarchisation des besoins
- Plan d'actions

La méthode souhaitée par le Président du Département est qu'une association communes communauté de communes soit clairement mise en œuvre sur tous les territoires. Pour la CCPH, les politiques contractuelles ont toujours été traitées en bureau lequel réunit bien l'ensemble des maires. Il conviendra donc d'une part de reconduire cette méthode de travail en bureau communautaire, et de saisir dès à présent les Maires pour exprimer leurs besoins, que ceux-ci relèvent d'une compétence communale ou communautaire. Les projets communaux devront toutefois présenter un lien avec la stratégie communautaire et dépasser l'intérêt local communal.

En ce qui concerne les dossiers communautaires, certains ont déjà été identifiés et évoqués en assemblée et structureront le socle de base du contrat PACT 2 :

- Le complexe culturel et de loisirs à Echenans sous mont Vaudois : volet 11
- Le centre de formation des arts du cirque : volet 11
- Le siège communautaire : priorités locales
- La poursuite du plan vélo : volet 4
- La programmation culturelle de CHOREIA : volet 11
- Le parvis de la Tour du château d'Héricourt : volet 10

D'autres projets communaux structurants ont d'ores et déjà été évoqués comme la rénovation de la salle polyvalente de Saulnot ou la restructuration du terrain BMX de Champey.

Comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent lors des 3 dernières générations de contrat, il est souhaitable que le PACT 2 puisse être finalisé sur ce mandat afin qu'il n'y ait pas de ralentissement significatif du rythme des investissements en 2020 et 2021 sachant qu'une clause de revoyure inscrite dans le contrat permettra d'ajuster ultérieurement les projets.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre) :

- **PREND ACTE** de cette démarche PACT 2 proposée par le Département
- **DEMANDE** à l'ensemble des communes de soumettre, si elles le jugent nécessaire, des projets potentiels dans un délai bref (d'ici début décembre 2019), afin de permettre de valider (ou non) avec les services départementaux l'éligibilité du projet à l'inscription du contrat PACT.
- **DECIDE DE RETENIR** la configuration du bureau communautaire pour la démarche de contractualisation du PACT 2
- **CONFIE** au Président de la CCPH la mission de négocier le contrat PACT 2,
- **DIT** que le Conseil Communautaire sera amené à délibérer sur le projet de contrat PACT 2

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,



Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-188_2019-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires **Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°189/2019

Objet : Adoption d'une motion de refus de la fermeture de la Trésorerie d'Héricourt

Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics a présenté en début d'année 2019 un premier projet de cartographie de la présence des services de la DGFIP sur le territoire.

Il en résulte pour le Département de la Haute-Saône la suppression de 16 trésoreries avec transfert des missions principales vers **3 Centres de Gestion Comptable Implantés à Gray, Luxeuil et Vesoul.**

La trésorerie d'Héricourt a donc vocation à être réorganisée de 7 à 5 emplois selon des informations communiquées par M JOUBERT Directeur de la DDFIP au Maire d'Héricourt, pour tenir compte du statut de la Ville d'Héricourt, 2^{ème} ville du Département.

Dès le mois d'Avril 2019, la ville d'Héricourt et la Communauté de communes ont saisi par courrier Monsieur le Préfet d'une ferme opposition à ce projet de réorganisation et copie de ces courriers ont été adressés aux 3 organisations syndicales des finances publiques.

De nombreux conseils municipaux du pays d'Héricourt et d'ailleurs de l'ensemble du territoire National ont manifesté leur désaccord sur cette réforme.

Les conséquences pour les administrés et les collectivités du Pays d'Héricourt seront multiples et ne doivent pas être négligées.

La trésorerie d'Héricourt tient un rôle de conseil de proximité auprès des collectivités et assure des services personnalisés qu'elle rend quotidiennement à la population notamment aux personnes âgées et/ ou éloignées des usages numériques et d'internet.

Les réformes déjà engagées cumulées à ce projet de réorganisation se traduisent concrètement par un délitement continu du service public de la DGFIP et de fait par une offre de service de moins en moins qualitative alors que nos usagers sont en attente d'un service public renforcé et de proximité.

Si nous pouvons envisager que les réformes de la DGFIP visent à poursuivre des objectifs d'optimisation et de rationalisation des coûts, ceux-ci n'ont de sens que s'ils renforcent in fine les missions de service public auxquelles nous sommes collectivement attachés.

Ainsi, à l'heure où le gouvernement clame son attachement à la ruralité, il importe de maintenir un service public de qualité au plus près des territoires, pour l'ensemble de nos concitoyens, pour les collectivités locales mais aussi pour les agents de l'Etat qui travaillent dans ces trésoreries et dont l'avenir, les affectations et même les métiers sont incertains.

Il s'agit de préserver un service public d'Etat de première importance car il y a un véritable enjeu de développement équitable des territoires et de justice sociale.

C'est pourquoi, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays d'Héricourt à l'unanimité des suffrages exprimés **S'OPPOSE** à la fermeture de la trésorerie d'Héricourt et **ADOpte** la motion telle que présentée.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191114-189_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°190/2019

Objet : Adoption d'une motion relative à la candidature pour accueillir les services délocalisés de la DGFIP

Le Conseil Communautaire soutient par cette motion la décision ministérielle de rapprocher nos administrations de la DGFIP de nos concitoyens.

En effet le Ministre de l'action publique et des comptes publics souhaite engager un mouvement de localisation dans les territoires ruraux et péri-urbains d'une partie des services de la DGFIP actuellement situés en Ile de France et dans les grandes métropoles. Ces localisations pourront concerner jusqu'à 3000 emplois du ministère.

La ville d'Héricourt par courrier reçu le 14 Novembre 2019, a reçu l'appel à candidature et entend se positionner pour l'accueil d'un service central de l'ordre de 25 à 30 agents qui sera implanté dans un bâtiment neuf que construira la Ville d'Héricourt dans un espace central.

Le Conseil communautaire appuie fortement et sans réserve cette proposition de relocalisation d'un service central ministériel dans la ville d'Héricourt, 2^{ème} ville de Haute Saône.

Le Conseil Communautaire **ADOpte** l'unanimité des suffrages exprimés la motion telle que présentée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
délégué de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°191/2019

Objet : Ressources humaines annulation suppression de poste

Le Président expose que lors du vote du budget, et par délibération du 12 avril 2019 le conseil communautaire a acté une création de poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à la date du 1^{er} novembre 2019 dans le cadre d'un avancement de grade et la suppression du poste d'agent de maîtrise à temps complet à cette même date.

Or, cet agent ne peut pas être nommé sur le poste à cette date dans la mesure où il est placé en congés pour accident de service et donc il est inapte actuellement pour être nommé à ce poste.

Il convient donc d'annuler la suppression du poste d'agent de maîtrise à effet du 1^{er} novembre 2019. La création du poste d'agent de maîtrise principal est maintenue.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'annuler la suppression de poste d'agent de maîtrise à temps complet à effet du 1^{er} novembre 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 14 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 novembre 2019**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 novembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Éric STEIB (LUZE) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Luc BOULLEE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Jacques SOMBSTHAY /

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
délégué de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°192/2019

Objet : Ressources humaines : création de poste renfort activité périscolaire –médiathèque

Le Président expose que compte tenu des difficultés à recruter du personnel diplômé sur le service périscolaire, un profil de poste commun Médiathèque - Périscolaire a été identifié et a été proposé à un agent en contrat de droit Privé Parcours emploi compétences.

Ce contrat pourrait être renouvelé pour une période de 6 mois si la collectivité s'engage à proposer un CDD à l'issue du renouvellement ce qui est possible compte tenu des besoins récurrents dans le service périscolaire. Pour éviter toute rupture dans l'organisation des services sur lequel l'agent intervient en renfort d'activité ou en remplacement d'agents absents ou à temps partiel, **il est proposé de créer un poste de non titulaire sur le grade d'adjoint d'animation pour renfort d'activité à temps non complet de 33 heures à effet du 6 décembre 2019 pour une durée d'un an.**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de créer un poste de non titulaire pour renfort d'activité sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet de 33 heures à effet du 6 décembre 2019 pour une durée d'un an,
- **DECIDE** que la rémunération sera basée sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 novembre 2019

Le Président,

